

<p>République Française</p> <p>Département de la MOSELLE</p> <p>Arrondissement de METZ-CAMPAGNE</p> <p><u>Nombre de Conseillers élus : 15</u></p> <p><u>Conseillers en fonction : 15</u></p> <p><u>Conseillers présents : 11</u></p> <p><u>Procuration : 1</u></p> <p><u>Absents excusés : 1</u></p> <p><u>Absents : 1</u></p> <p>Date de la convocation 14/11/2023</p>	<p>COMMUNE DE GRAVELOTTE</p> <p>EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Séance du 20 Novembre 2023</p> <p>Sous la présidence du Maire, Monsieur TORLOTING Michel</p> <p><u>Membres présents :</u></p> <p>TORLOTING Michel – BRIOUX Dominique - SIMON Denis - DONVAL Denis – CLEVER Nathalie – DAUBENFELD Nadine - GAILLOT Emilie– MULLER Hervé - SORNETTE CHMIELOWIEC Cyrielle - GRANDPIERRE Marie-France -POTIER Christophe</p> <p><u>Procurations :</u></p> <p>LOUIS Aurélie à BRIOUX Dominique</p> <p><u>Absents excusés :</u></p> <p>APPERT Ségolène</p> <p><u>Absents :</u></p> <p>PIERRE Sébastien</p>
--	--

DELIBERATION 32/2023

RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS ECOLE : Validation de l'APD

Le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet définitif (APD) et les demandes de subventions.

Par délibération (18/2021) du 21 mai 2021, le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux visant à améliorer les performances thermiques et énergétiques de l'école (isolation, chauffage, ventilation...)

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecte Emmanuelle FORTIN siégeant au 45 rue de la Marne à Metz (57000), qui a réalisé toutes les études et audits préalable à la mise en œuvre de ce dossier.

Monsieur le Maire présente ainsi au Conseil Municipal l'avant-projet définitif, qui s'élève à la somme de 587564.50€ auxquels il convient d'ajouter les honoraires annexes portant le coût de l'opération à la somme de 652 593.96€

Ci-joint le tableau d'estimation des coûts de l'opération en HT.

TRAVAUX	587 564.50 €
HONORAIRES DE LA MATRISE D'OEUVRE	59 818.63€
HONORAIRES ANNEXES	
DIAGNOSTIC PLOMB/ AMIANTE	1270.83 €
BUREAU DE CONTROLE	3940.00 €
TOTAL ESTIMATION	652 593.96€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide l'estimation de l'avant-projet définitif (APD)
- Charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions nécessaires notamment la subvention « Fond vert Rénovation énergétique des bâtiments publics », Moselle Ambition, Climaxion.
- Charge Monsieur le Maire de réaliser toutes les opérations administratives et financières liées à cette opération.

Pour extrait conforme
GRAVELOTTE le 28 Novembre 2023
Le Maire,
Michel TORLOTING

